

Lexique

LEXIQUE :

AAPPMA : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) : Etablissement public administratif, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère chargé du développement durable.

AFFLUENT : cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau, de débit plus important, au niveau d'un point de confluence.

AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE : Etablissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

ATTERISSEMENT : Amas de terre ou de sédiments apporté par le courant qui avec le temps se végétalise.

BATARDEAU : Barrage destiné à une retenue d'eau provisoire en amont, dans le but de réaliser des travaux en aval de ce dernier.

BIOCENOSE : ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace défini (le biotope).

BIODIVERSITE : Constitue l'ensemble des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux.

BIOTOPE : ensemble d'éléments caractérisant un milieu physico-chimique déterminé et uniforme qui héberge une flore, fonge et une faune et des populations de bactéries et autres microbes spécifiques (la biocénose).

BOUTURAGE : Mode de multiplications végétatives de certaines plantes consistant à donner naissance à un nouvel individu à partir d'un organe ou d'un fragment d'organe (rameau, tige, ...).

BRAS MORT : Partie relictuelle d'un ancien méandre ou de l'ancien lit d'une rivière recalibrée quelques années auparavant. Les bras mort peuvent être à sec ou en eaux périodiquement. Ils tendent aujourd'hui à être réaménagés dans le but de reconstituer des habitats favorables à la reproduction des poissons (frayères).

BRYOPHYTE : Classification du règne végétale qui comprend la famille des mousses

CALCICOLE : Espèce qui se développe sur les terrains calcaires

CEPEE : Traitement de la végétation ligneuse qui consiste à supprimer la partie principale d'un individu pour y laisser se développer de nombreuses ramifications (taillis)

CHABOT : *Cottus gobio* est une espèce piscicole protégée au niveau européen. Le chabot possède un corps cylindrique qui lui permet de rester plaqué au fonds des eaux. C'est une espèce qui recherche les cours d'eau bien oxygénés et à fonds sableux et graveleux (première catégorie).

COLMATAGE DU LIT : Correspond au dépôt des particules fines dans le fond d'un cours d'eau. Le colmatage se réalise principalement lorsque les écoulements sont faibles et empêche le transport naturel des particules fines ou lorsqu'un ouvrage ou une retenue est présent.

CONCAVE : Berge située à l'extérieur d'un méandre et soumise à l'érosion du courant

CONTINUITE ECOLOGIQUE : Se définit par la libre circulation des espèces animales et des sédiments dans une rivière. Cette continuité peut être rompue en présence d'ouvrages, de seuils ou de barrages supprimant les interactions entre l'amont et l'aval.

CONVEXE : berge située à l'intérieur d'un méandre ce qui permet le dépôt d'alluvions et la création d'atterrissement.

CURAGE : Opération consistant à extraire les sédiments qui se sont accumulés dans le fond d'un cours d'eau.

DECLARATION D'INTERET GENERALE : La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

DREAL : créée début 2009 par fusion des anciennes directions régionales : DRE, DIREN et DRIRE. C'est le service régional du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM).

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE) : Directive européenne du Parlement européen et du Conseil prise le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. C'est l'élément majeur de la réglementation européenne concernant la protection globale des ressources en eau douces, saumâtres ou salées, superficielles ou souterraines et côtières. Cette Directive vise à prévenir et réduire la pollution des eaux, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

ECOSYSTEME : ensemble des interactions liées entre le biotope et la biocénose

EMBACLE : débris naturel ou anthropiques portant plus ou moins atteinte à la libre circulation de la lame d'eau.

EPIS DEFLECTEURS : technique de génie végétal qui consiste à redonner une dynamique fluviale au cours d'eau grâce à l'installer de bouture de saule sur une partie de la lame d'eau. Cette technique favorisera par la suite un atterrissement végétalisé en aval de l'ouvrage.

ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE : Espèce vivante (animale, végétale, ...) introduite principalement par l'activité humaine qui, de par son développement, devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone et aux écosystèmes naturels. En fonction de son explosion démographique, on peut parler d'invasion biologique.

ETIAGE : Correspond à la période de l'année où le débit de l'eau atteint son niveau le plus bas (basses eaux)

EXOGENE : Se dit d'une espèce animale ou végétale appartenant à une typologie de milieu totalement différente du milieu recensé.

EXTRADOS : Constitue la partie extérieure d'un méandre (appelée aussi concave). Il s'agit du côté du méandre le plus exposé à l'érosion latérale.

FAUCARDAGE : Opération qui consiste à couper et à exporter la végétation aquatique ou les herbacées présentes dans le lit d'un cours d'eau.

FASCINE : Fagot de saule utilisé pour l'aménagement des berges et du lit notamment dans les techniques de génie végétale.

FRAIE : désigne la période de reproduction de certaines espèces (poissons, amphibiens, crustacés, ...)

FRAYERE : Lieu de reproduction des espèces aquatiques.

GEOTEXTILE : Tissus en matière synthétique ou naturelle destinés aux travaux de génie civil ou de stabilisation des berges ou talus.

GENIE VEGETAL : Technique qui vise à utiliser le végétal comme matériau de base dans la construction d'ouvrages. Ces ouvrages ont pour but de protéger les sols contre l'érosion, de les stabiliser et de les régénérer, et sont notamment utilisés dans le cadre d'aménagement de berges...

GRANULOMETRIE : Etude des différentes couches d'un sol en fonction de la taille et de la composante de cette dernière.

HELOPHYTE : Plante enracinée sous l'eau mais dont la tige et l'inflorescence sont aériennes. Le roseau commun et l'iris sont des hélrophytes communs.

HYDRAULIQUE DOUCE : Technique qui vise à collecter les eaux pluviales à l'endroit où elles tombent, en favorisant l'infiltration ou l'évaporation. Cette technique permet, par le biais d'aménagements naturels (haie, fascine, noue, ...) de diminuer le volume d'eau, la vitesse des ruissellements et de réduire les préjudices pour le milieu récepteur.

HYDROPHYTE : Espèce qui aime les milieux aquatiques.

HYGROPHILE : Espèce qui aime les sols humides

HYDROMORPHOLOGIE : Etude scientifique de la forme et du fonctionnement d'un cours d'eau en fonction de ses caractéristiques naturels et de la structure du paysage.

INFEODEE : se dit d'une espèce se développant sur un milieu spécifique à ces caractéristiques écologiques de croissance.

LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) : Transposition en France de la DCE de la Commission Européenne. Cette loi du 30 décembre 2006 comprend 102 articles. L'objectif principal à court terme est le bon état des cours d'eau, en France, d'ici 2015.

LENTIQUE : Désigne un écosystème représenté par des eaux calmes et un renouvellement lent. (Lacs, marais, étangs, mares) Une rivière présentant un faible écoulement de sa lame d'eau est considérée comme lenticue.

LIT MAJEUR : Désigne l'espace occupé par un cours d'eau en période de crue ou de hautes eaux.

LIT MINEUR : Désigne la zone où les eaux d'un cours d'eau s'écoulent en temps normal.

MACRO-POLLUANT : il s'agit de la pollution classique. Ces macro-polluants ne deviennent gênants qu'à fortes doses : matières en suspension (MES), nitrates, température, acidité, etc.

MAITRE D'ŒUVRE : Membre clé d'un chantier, le maître d'œuvre est la personne chargée de la réalisation d'un projet, garant des délais, des coûts et du respect du cahier des charges.

MAITRE D'OUVRAGE : Personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en œuvre et réalisé.

MASSE D'EAU : La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des Milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE

MEANDRE : Sinuosité plus ou moins prononcée d'un cours d'eau. Processus naturel qui tend à éroder les berges concaves (extérieures) lorsque le courant est suffisant.

MICRO-POLLUANT : A la différence des macro-polluants, les éléments constituant les micro-polluants sont dangereux à très faibles doses, y compris sous forme de traces. Ils peuvent être d'origine naturels (métaux lourds : mercure, cadmium,...) ou anthropique (biocides, pesticides, ...)

MODULE : Correspond à la synthèse des débits moyens annuels d'un cours d'eau sur une période de référence. Il est exprimé en m³/s.

MOUILLE : dépression située entre les bancs d'alluvion qui constitue une zone écologiquement intéressante.

NATURA 2000 : réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent. La constitution du réseau N2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme

NICHE ECOLOGIQUE : Par définition, la niche écologique situe la place et le rôle d'une espèce vivante dans un écosystème, à savoir l'ensemble de son habitat, son régime alimentaire, ses rythmes d'activité et ses relations avec les autres espèces.

NITROCLINE : Qui aime les sols riches en azotes

NITROPHILE : Qui aime les sols riches en nitrates

PLAN DE GESTION PISCICOLE : Document de gestion des associations locales de pêche qui détermine les obligations réglementaires, les statuts et les actions mises en œuvre par l'association en matière de pêche et d'amélioration du milieu naturel.

PHYTOPLANCTON : il s'agit de l'ensemble des espèces de plancton autotrophes. Il est à la base des réseaux trophiques aquatiques et océaniques.

PISTE : Voie d'accès construite ou entretenue dans un but de faciliter le passage des engins lors de travaux liés à l'entretien du cours d'eau.

PLAT : écoulement plus ou moins rapide mais uniforme de la masse d'eau.

PLURISTRATIFIEE : Comprend plusieurs étages de hauteur de végétation différentes (herbacées, arbustive, arborescente)

PROFIL EN LONG : Relevé constitué d'une succession de points visant à caractériser l'élévation d'un cours d'eau en fonction de sa longueur. Exprimé en pourcentage de pente.

PROFIL EN TRAVERS : Relevé perpendiculaire d'un cours d'eau constitué de points visant à caractériser la profondeur du lit et les hauteurs de berges.

QIX : valeur du débit instantané maximal d'un cours d'eau sur une période donnée. Calculé pour différentes durées : QIX2 (2ans) QIX5 (5 ans). Il permet d'apprécier statistiquement les risques rattachés à l'écoulement de l'eau de surface.

QMNA : valeur de débit mensuel d'étiage atteint par un cours d'eau pour une année donnée. Il permet d'apprécier statistiquement le plus petit écoulement d'un cours d'eau sur une période donnée. Il est généralement calculé sur une période de 5 années (QMNA5).

QSP : mesure d'écoulement moyen des précipitations au sein d'un bassin versant de cours d'eau. Il se définit comme étant le nombre de litre d'eau qui s'écoulent en moyenne chaque seconde par km² du bassin.

RADIER : (vitesse d'écoulement): zone de dépôt granulométrique sur le substrat du cours d'eau entraînant une accélération de la lame d'eau.

RADIER (ouvrage) : Plate-forme généralement maçonnée constituant la base d'un ouvrage.

REMEMBREMENT : Action d'augmenter une superficie agricole notamment par l'arrachage de haies champêtre. Ce phénomène vise à augmenter les surfaces cultivées mais aussi d'accroître l'image de l'agriculture intensive.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE : Constitue l'ensemble des cours d'eau, rivière, canaux, ...

RIPISYLVE : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

RISBERME : Désigne une banquette ou un petit talus créé en pied de berge ou de mur dans le but de favoriser sa végétalisation et de protéger la zone des affouillements et de l'érosion.

RUISSELLEMENT : Phénomène d'écoulement des eaux à la surface des sols qui se produit lorsque l'intensité des précipitations dépasse l'infiltration et la capacité de rétention de la surface du sol.

SALMONIDES : Famille de poissons représentée par les saumons, les truites

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) : Document de planification nommé « plan de gestion » fixé par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.

STRATE : principaux niveaux d'étagement vertical d'un peuplement végétal, chacun étant caractérisé par un microclimat et une faune spécifique.

SUBSTRAT : Formation géologique sur laquelle repose les terrains.

TRUITE FARIO: Espèce de poissons de la famille des Salmonidés qui correspond à la truite commune européenne.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont divisée en deux zones :

Type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

Type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

ZONE D'EXPANSION DE CRUE : Lieu privilégié où la crue d'un cours d'eau peut s'étendre rapidement avec un très faible risque pour les personnes et pour les biens. Ces zones, majoritairement naturelles (zone humide, marais, boisement, pâtures, ...) permettent de mieux gérer le risque de débordement et d'atténuer l'impact d'une inondation dans les zones sensibles.